



AVIS PUBLIC

« FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN SOUFFLEUR INDUSTRIEL, INCLUANT TOUS LES ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS ET FORMATIONS REQUIS »

La Ville de Coaticook demande des soumissions pour la fourniture et la livraison d'un souffleur industriel, incluant tous les accessoires, équipements et formations requis.

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville, 150, rue Child, Coaticook, Québec, J1A 2B3, dans des enveloppes cachetées avec la mention :

« FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN SOUFFLEUR INDUSTRIEL, INCLUANT TOUS LES ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS ET FORMATIONS REQUIS »

Jusqu'à 13 h 30, le mardi 7 juillet 2026, pour être ouvertes publiquement à ce moment. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu à l'endroit prévu.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer le cahier des charges ainsi que la formule de soumission auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante www.seao.ca, selon les coûts et modalités de ce système, à partir du 10 juin 2026.

Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu au bureau municipal. Toute soumission reçue après le délai indiqué sera automatiquement rejetée. De plus, aucune soumission transmise par télécopieur ou courriel électronique ne sera acceptée.

La Ville de Coaticook ne s'engage à accepter aucune soumission qui aura été reçue ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire. Elle se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie si elle le juge à propos.

La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires.

Donné à Coaticook, ce 10 juin 2026.

La greffière,

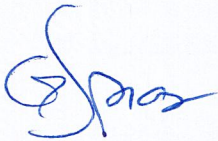
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 10 juin 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 juin 2026.

Donné à Coaticook, ce 10 juin 2026

La greffière,



Geneviève Dupras